
Engagement de l'Adhérent

Adhérer à l'Association Protection Foudre, implique, pour toute personne morale ou physique, de s'engager à :

- Promouvoir par l'intermédiaire de ses prestations, les valeurs que l'Association préconise et notamment le respect des guides et normes en vigueur sur le territoire français relatifs aux produits qui y sont distribués et aux conditions d'installation de protection qui y sont effectuées.
- Ne pas utiliser les actions de promotion de l'Association à des fins personnelles ou commerciales.
- Ne prendre des positions à l'extérieur de l'Association, en son nom, à l'égard de produits ou d'installations que si elles ont été préalablement approuvées à l'intérieur de l'association.

Dans le cadre de l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que les données personnelles qui sont en notre possession sont exclusivement utilisées par nos services internes, dans le seul cadre de l'activité de l'association (accès à l'espace réservé, invitation au forum, etc.)

Vos informations : prénom, nom, société, adresse postale, adresse mail, téléphone, seront conservées sauf si vous exercez votre droit de suppression ou modification des données vous concernant. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de ces données, de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés. Ces informations ne sont accessibles que par nos services et sont hébergées en France exclusivement. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données et les faire rectifier ou supprimer en adressant un mail à apfoudre@apfoudre.fr

La cotisation à l'Association vous donnera la possibilité d'utiliser le sigle de l'Association dans les cas suivants :

- sur un stand
- sur des documents à caractère institutionnel et non commerciaux
- sur les cartes de visite des membres physiques déclarés par leur entreprise ou organisme
- les textes écrits par l'association, tels que les recommandations, avec mention obligatoire.

Le non respect de cet « engagement de l'Adhérent » peut entraîner à tout moment la radiation d'un adhérent. La décision est prise à la majorité simple par le bureau de l'Association.

Pour signature et accord

Fait à, le

Nom :

Fonction :

Société / Organisme :

Courriel :